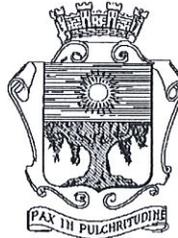


AR Prefecture

006-210600110-20210730-02-DE  
Reçu le 04/08/2021  
Publié le 04/08/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 : REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT  
DE SECURITE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX – PASSATION ET  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA  
METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Séance Publique Ordinaire du 30 JUILLET 2021  
A 10 heures 30 dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Marie-José LASRY, Mme Christiane VALLON à M. Roger ROUX, M. Grégory PETITJEAN à Mme Charlotte MARC, Mme Martine OLLIVIER à Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Carolle LEBRUN à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN à Mme Jacqueline POTFER.

ABSENTE : Mme Sophie REID

QUORUM : 14

PRESENTS : 17

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 23 juillet 2021

**AR Prefecture**

006-210600110-20210730-02-DE  
Reçu le 04/08/2021  
Publié le 04/08/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2021

II - REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX – PASSATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

M. Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5215-26,  
Vu le budget primitif,  
Vu l'avis de la commission des finances,  
Vu le projet de convention de fonds de concours,

La Métropole Nice Côte d'Azur procédera, entre les années 2021 et 2023, à des travaux d'entretien et d'aménagement de sécurité sur la voirie et de ses équipements, ainsi que des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement et de ses équipements situés sur la commune de Beaulieu-sur-Mer pour un coût total estimé à 1 124 000 € TTC.

Afin de mener à bien ces travaux, la commune participera, à hauteur de 50%, soit pour un montant de 562 000 € TTC, au financement de ces travaux par le biais d'un fonds de concours, tel que défini par l'article L.5215-26 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'« *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine (et par extension la Métropole) et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire (métropolitain) et des conseils municipaux concernés [...]* ».

A cet effet, il convient de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de la mise en œuvre d'un fonds de concours entre la commune de Beaulieu-sur-Mer et la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation de ces travaux d'entretien, d'aménagements de sécurité de la voirie et des réseaux.

Il est précisé que la commune s'engage à verser à la signature de la convention 26,7 % du montant total du fonds de concours à la Métropole, soit la somme de 150 000 € TTC, puis 26,7 % sur l'exercice 2022 soit un montant de 150 000 € TTC. Le solde sera versé sur l'exercice 2023, soit un montant de 262 000 € TTC sur présentation par la Métropole Nice Côte d'Azur d'une attestation du service fait ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses signé par l'ordonnateur accompagné de l'ensemble des factures correspondantes.

**AR Prefecture**

006-210600110-20210730-02-DE  
Reçu le 04/08/2021  
Publié le 04/08/2021



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

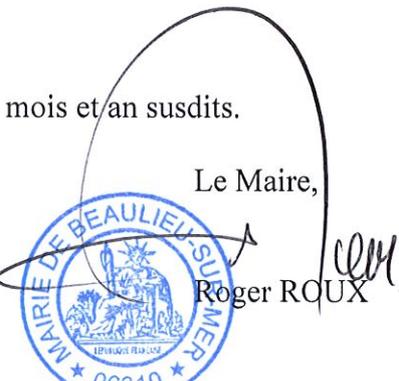
PAR 22 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

- DECIDE la passation d'une convention de fonds de concours avec la Métropole Nice Côte d'Azur portant sur la réalisation de travaux d'entretien, d'aménagements de sécurité de la voirie et des réseaux d'un montant total prévisionnel de 1 124 000 € TTC,
- DIT que la commune financera à hauteur de 50% ces travaux, soit un montant de 562 000 € TTC,
- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice concerné,
- APPROUVE la convention de fonds de concours annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Roger ROUX

**AR Prefecture**

006-210600110-20210730-02-DE  
Reçu le 04/08/2021  
Publié le 04/08/2021

